



MAIRIE DE BEAUFORT  
JURA

BEAUFORT le 20 octobre 2017

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2017**

Le 17 octobre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean FRANCHI.

**PRÉSENTS** : FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, FAVIER Lucette, GUILLEMENEY Jean-Pierre, MOREY Jean- Christophe, VARENNE Sébastien, JEANJACQUES Isabelle, TAMISIER Pierre

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** :

BOUILLIER Pierre, ayant donné pouvoir de vote à FRANCHI Jean

BAU Patrice, GRESYK Pascale, PRENTOUT Philippe

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MOREY Jean- Christophe

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 septembre

**II) DÉLIBÉRATIONS**

**- Adhésion au service e-lum du SIDEC (renouvellement)**

La commune adhérente au service e.lum du SIDEC depuis 2012, doit se prononcer sur le renouvellement de son adhésion à ce service ainsi qu'à la Charte « Eclairons juste le JURA ». Monsieur le Maire rappelle que le SIDEC propose à la commune la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'éclairage public. Il présente un tableau mettant en exergue la diminution de la consommation d'électricité et du coût d'exploitation depuis 2012. La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 18 euros par an et par point lumineux. Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces adhésions pour les 6 prochaines années et charge le maire de signer la convention correspondante.

**- Retrait de la Commune d'Augisey du SPANC du SIEA**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Beaufort Sainte Agnès nous fait part de la demande de la commune d'Augisey concernant son retrait du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le conseil municipal accepte le retrait de cette commune concernant ce service par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

**- Projet de statuts communautaires**

Le conseil communautaire, dans sa séance du 20 septembre 2017, a approuvé les projets de statuts de la Communauté de Communes Porte du Jura (CCPJ). A présent, le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet de statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire de la CCPJ. Après étude des statuts actuels et des annexes de l'arrêté de création de l'EPCI. Le Conseil Municipal se prononce par 3 voix pour et 8 abstentions.

Une information est donnée vis-à-vis de la prise de compétence assainissement qui restera assurée pour notre territoire par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de BEAUFORT-SAINTE AGNES.

#### **- Approbation nouveau périmètre interdépartemental GEMAPI**

Le conseil communautaire, dans sa séance du 20 septembre 2017, a approuvé sur le principe, la création, les statuts et le périmètre du futur syndicat mixte interdépartemental dénommé Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents, et composé de la Communauté de Communes de Porte du Jura (CCPJ), de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, de la communauté de communes de la Petite Montagne, de la communauté de communes du Haut Bugey, de la communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon, de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, de la communauté de communes de la Dombes, de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville, et de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (SR3A). A présent, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la CCPJ au SR3A, syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la CCPJ au SR3A, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **- Adhésion au service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme**

La loi ALUR a prévu le transfert de la compétence aux communes pour les autorisations d'urbanisme et par conséquent la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les communes de la Communauté de Communes Porte du Jura ont bénéficié d'une année dérogatoire, mais au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les services de l'Etat ne pourront plus juridiquement assurer l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols. Monsieur le Maire propose donc de se rapprocher du Pays Lédonien qui a mis en place un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme. Le Conseil Municipal approuve cette organisation et accepte la convention de prestation de service correspondante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **- Modification de la taxe d'aménagement dans les zones à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 novembre 2011 ayant institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal. Considérant qu'il est possible de modifier le taux fixé par secteur, il propose d'étudier cette possibilité dans le secteur au lieu-dit « Sous la Burille » en bordure de la Rue d'Auvergne.

Le conseil municipal décide d'instituer un taux de 5 % pour le secteur cité correspondant au périmètre de la zone AU1 du PLU. Cette augmentation est justifiée par le coût important d'amenée des réseaux et de la sécurité d'incendie sur ce secteur. Le taux de cette taxe étant maintenu à 2 % sur le reste du territoire communal. La présente délibération sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et reconductible tacitement tous les ans.

#### **- Modification du bail du bureau de poste suite à réduction du service**

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant de la direction de l'immobilier de la poste relative aux travaux de transformation du bureau. Une partie des locaux sera inoccupée suite au transfert de la partie guichet à la Maison des Services au Public 10 Grande Rue à BEAUFORT fin 2018 et par conséquent une réduction du montant du loyer est sollicitée. Le Conseil municipal accepte une exonération du loyer à hauteur de 50% pour les surfaces non utilisées concernant ces locaux. Un avenant au bail sera établi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **- Avancement de grade d'un agent communal - Suppression et création d'emplois**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour un agent communal, de passer du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Le Conseil municipal accepte de supprimer et créer les emplois correspondants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **- Eclairage public : balisage de la Rue de l'école**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la réalisation de l'éclairage public concernant le balisage de la Rue de l'école, chemin d'accès à l'école et à l'accueil de loisirs. Cette opération est estimée à un montant approximatif de 12 471 euros TTC incluant étude et suivi des travaux. Le conseil municipal approuve ce programme d'éclairage public et décide de confier au Syndicat

Mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communications du JURA (SIDEK) le soin de réaliser cette opération.

### **III) INFORMATIONS**

#### **- Avancement des travaux d'aménagement de la Grande Rue et de ses abords et prévisions**

Grande Rue : les travaux de chaussée sont terminés sauf les trottoirs devant la salle polyvalente et devant le cabinet des infirmières.

Les travaux de signalisation et installation de résines sont en cours (durée nécessaire pour terminer : une semaine)

L'installation du mobilier urbain et barrières est prévue sous 15 jours.

Les plantations des végétaux seront réalisées jusqu'à mi-novembre.

L'éclairage Rue de l'école et secteur salle polyvalente est 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre au plus tard.

#### **- Agrément de l'association intercommunale de chasse**

Un arrêté préfectoral portant sur l'agrément de l'association Intercommunale de Chasse Agréée Fusionnée (AICAF) et résultant de la fusion des ACCA de BEAUFORT et ORBAGNA est affiché en mairie.

#### **- Accessibilité chemin d'accès à la Communauté de Communes et à l'agence postale intercommunale**

Un projet de mise aux normes du chemin piétonnier permettant l'accès aux services de la Communauté de Communes est étudié. Différents devis seront demandés pour ces travaux. L'ensemble des dossiers de mise en accessibilité 2017/2018 feront l'objet d'une demande de subvention DETR.

#### **- Non conciliation entre l'Association Beaufort Ça Va Ça Vient et un particulier**

Monsieur le Maire fait part d'une copie de bulletin de non conciliation reçue en mairie et émanant d'un conciliateur de justice. Il s'agit d'un différend entre l'association Beaufort Ça Va Ça Vient et un particulier.

#### **- Commission d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

En réunion du 7 septembre 2017, la Communauté de Communes Porte du Jura a mis en place la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur le sujet des attributions de compensations des deux anciennes communautés de communes et leur application au sein du nouvel Etablissement. Cette commission a conclu par le maintien des attributions de compensation telles qu'elles existent depuis leur mise en place en 2002. Le conseil municipal, destinataire du procès-verbal, se prononce favorablement sur ce rapport.

#### **- Etude de revitalisation du bourg centre dans le cadre de la révision du PLU**

La commission communale d'appel d'offres a ouvert les plis des bureaux d'étude. L'analyse des dossiers est en cours, les conseillers municipaux intéressés sont invités à participer aux auditions de 3 candidats organisées le 25 octobre prochain. Une commission « Village » ainsi constituer accompagnera cette étude.

#### **- Départ d'un médecin**

Jean-Christophe MOREY aborde le sujet du départ prévu d'un médecin de la commune au mois de novembre et des inquiétudes relatives à l'offre médicale sur notre secteur. Le Maire étant en contact régulier avec les médecins, assure que la municipalité mettra tout en œuvre pour que le service médical demeure sur le territoire de la commune dans des locaux adaptés.

#### **Dates des prochaines réunions :**

- Conseil municipal : mardi 14 ou 21 novembre à 20h00
- Commission « gazette » : lundi 30 octobre 2017 à 17h30

Le Maire  
Jean FRANCHI

